



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 208.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} STEFANSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 208 — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* ALLUM ainsi que MM. SCHULER, GAUDREAU, EICHLER, RONDEAU, PIWNIUK et PETERSEN interviennent. M^{me} la *ministre* WIGHT exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'économie winnipegaise ralentie par le gouvernement provincial sera examinée le jeudi 29 octobre 2015.

M^{me} DRIEDGER présente la proposition suivante :

Proposition n° 15 : Protection de la santé et de la sécurité des Manitobains victimes d'AVC

Attendu :

que les accidents vasculaires cérébraux (AVC) représentent la principale cause d'incapacité chez les adultes au Manitoba;

que les maladies du système circulatoire constituent la principale cause de mortalité au Manitoba et que les AVC viennent au troisième rang des causes de décès dans la province;

qu'en 2011-2012, au moins 1 475 Manitobains ont été victimes d'un AVC, ce qui se traduit par un taux de 2,5 AVC pour 1 000 résidents, et que 608 Manitobains sont décédés d'un AVC en 2013;

que les AVC constituent toujours des urgences médicales et que des hôpitaux ailleurs au Canada disposent d'unités mettant à la disposition des patients ayant subi un AVC du personnel et des services offrant un traitement et des soins qui leur sont dédiés, ce qui améliore leur situation et les soins qu'ils reçoivent;

que les *Recommandations canadiennes pour les pratiques optimales de soins de l'AVC* proposent que les patients ayant subi un AVC soient traités dans une unité de réadaptation spécialisée en AVC et desservant une région déterminée;

que les soins offerts dans les unités spécialisées en AVC réduisent les risques de décès et d'incapacité jusqu'à 30 % pour tous les patients, peu importe la gravité de l'AVC;

que toutes les autres provinces canadiennes ont compris l'importance des unités spécialisées en AVC, qu'elles ont toutes créé de telles unités et que les Manitobains qui reçoivent des traitements à la suite d'un AVC sont désavantagés puisqu'ils sont citoyens de la seule province n'ayant pas d'unité spécialisée en AVC;

que l'année dernière, le gouvernement provincial a refusé — en toute connaissance de cause — d'appuyer une proposition portant sur la création d'une unité spécialisée en accidents vasculaires cérébraux au Manitoba, mettant ainsi en danger la santé et la sécurité des milliers de Manitobains qui ont été victimes d'un AVC,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à créer une unité interdisciplinaire spécialisée en AVC au sein d'un hôpital de soins tertiaires.

Il s'élève un débat.

M^{me} DRIEDGER, M^{me} la ministre CROTHERS ainsi que MM. FRIESEN, RONDEAU, GERRARD et GAUDREAU interviennent. M^{me} la ministre BLADY exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le ministre CHOMIAK propose la première lecture du projet de loi 45 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. SWAN et HELWER, M^{me} HOWARD ainsi que MM. EICHLER et PETTERSEN font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n^o 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (R. Jones, M. Kuik, D. Joyce et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin d'examiner les avantages économiques et les coûts de construction d'une marina à Lac-du-Bonnet. (M. Hysio, G. Short, B. Lesko et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (S. Miller, D. Carruthers, S. Neves et autres)

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl Reid